



MONTPELLIER – LA GRANDE MOTTE
Samedi 14 et dimanche 15 février 2026

29^e Concours International de MONTPELLIER – LA GRANDE MOTTE

INDIVIDUELS - DUOS - GROUPES
Section Loisirs - Section Pré Professionnelle

Danse Classique - Modern'Jazz
Danse Contemporaine

LE PASINO

335 Allée des Parcs – LA GRANDE MOTTE
(à 25km de Montpellier - route des plages)





CONCOURS INDIVIDUEL

DANSE CLASSIQUE - SECTION LOISIRS

Variation imposée

Variations imposées pour les filles. Le professeur doit adapter la variation pour les garçons.

Degré Poussin :

Candidats de 7 ans révolus à 8 ans - n'ayant pas atteint 9 ans à la date du concours (½ pointes)

Pas de dérogation pour les moins de 7ans

Degré Préparatoire :

Candidats de 8 ans révolus à 10 ans - n'ayant pas atteint 11 ans à la date du concours (½ pointes)

Degré Élémentaire A :

Candidats de 10 ans révolus à 12 ans - n'ayant pas atteint 13 ans à la date du concours (½ pointes)

Degré Élémentaire B :

Candidats de 12 ans révolus à 13 ans - n'ayant pas atteint 14 ans à la date du concours (½ pointes)

Degré Moyen A :

Candidats de 13 ans révolus à 15 ans - n'ayant pas atteint 16 ans à la date du concours (½ pointes)

Degré Moyen B :

Candidats de 13 ans révolus à 15 ans - n'ayant pas atteint 16 ans à la date du concours (pointes)

Degré Supérieur

A: Candidats de 15 ans révolus et sans limite d'âge (½ pointes)

Degré Supérieur B :

Candidats de 15 ans révolus et sans limite d'âge (pointes)

DANSE CLASSIQUE - SECTION PRE-PROFESSIONNELLE

Variation imposée + Variation libre

Variations imposées et variations libres (pour les garçons : adapter l'enchaînement imposé)

Variations libres : une même école ne peut pas présenter plus de deux variations identiques par degré.

Degré1 :

Candidats de 8 ans révolus à 10 ans - n'ayant pas atteint 11 ans à la date du concours.

Une variation imposée sur ½ pointes + une variation libre d'une durée maximale de 1 mn30 (sur ½ pointes)

Degré 2 :

Candidats de 10 ans révolus à 12 ans - n'ayant pas atteint 13 ans à la date du concours.

Une variation imposée sur ½ pointes + une variation libre d'une durée maximale de 1mn45 (sur ½ pointes)

Degré 3 :

Candidats de 12 ans révolus à 14 ans - n'ayant pas atteint 15 ans à la date du concours

Une variation imposée + une variation libre sur pointes pour les filles, d'une durée maximale de 1mn45

Degré 4 :

Candidats de 14 ans révolus à 16 ans - n'ayant pas atteint 17 ans à la date du concours

Une variation imposée + une variation libre sur pointes pour les filles, d'une durée maximale de 1mn45

BALLERINA :

Candidats de 16 ans révolus et sans limite d'âge

Une variation libre (intégrant un maximum d'éléments techniques – durée 1mn) + une variation du répertoire classique



DANSE CONTEMPORAINE - SECTION LOISIRS

Variations imposée

Degré 1 :

Variation imposée. Candidats de 12 ans révolus à 15 ans - n'ayant pas atteint 16 ans à la date du concours.

Degré 2 :

Variation imposée. Candidats de 15 ans révolus et sans limite d'âge.

DANSE CONTEMPORAINE - SECTION PRE-PROFESSIONNELLE

Variation imposée + Variation libre

Variations libres : une même école ne peut pas présenter plus de deux variations identiques par degré.

Degré 1 :

Candidats de 12 ans révolus à 15 ans - n'ayant pas atteint 16 ans à la date du concours.

Une variation imposée + une variation libre d'une durée maximale de 1mn45

Degré 2 :

Candidats de 15 ans révolus et sans limite d'âge

Une variation imposée + une variation libre d'une durée maximale de 1mn45

MODERN'JAZZ - SECTION LOISIRS

Variation imposée

Degré Préparatoire :

Candidats de 8 ans révolus à 9 ans - n'ayant pas atteint 10 ans à la date du concours

Degré 1 :

Candidats de 10 ans révolus à 11 ans - n'ayant pas atteint 12 ans à la date du concours.

Degré 2 :

Candidats de 12 ans révolus à 13 ans - n'ayant pas atteint 14 ans à la date du concours.

Degré 3 :

Candidats de 14 ans révolus à 15 ans - n'ayant pas atteint 16 ans à la date du concours.

Degré 4 :

Candidats de 16 ans révolus et sans limite d'âge.



MODERN'JAZZ - SECTION PRE-PROFESSIONNELLE

Variation imposée + Variation libre

Variations libres : une même école ne peut pas présenter plus de deux variations identiques par degré.

Degré 1 :

Candidats de 10 ans révolus à 12 ans - n'ayant pas atteint 13 ans à la date du concours.

Une variation imposée + une variation libre d'une durée maximale de 1mn30

Degré 2 :

Candidats de 12 ans révolus à 14 ans - n'ayant pas atteint 15 ans à la date du concours.

Une variation imposée + une variation libre d'une durée maximale de 1mn45

Degré 3 :

Candidats de 14 ans révolus à 16 ans - n'ayant pas atteint 17 ans à la date du concours.

Une variation imposée + une variation libre d'une durée maximale de 1mn45

Degré 4 :

Candidats de 16 ans révolus et sans limite d'âge

Une variation imposée+ une variation libre d'une durée maximale de 1mn45

DUOS CLASSIQUE - MODERN'JAZZ - CONTEMPORAIN - HIP HOP

Durée maximale des duos : 2 minutes.

Aucun dépassement ne sera toléré dans le cas contraire le duo sera disqualifié

Degré 1 :

Candidats de 7 ans révolus à 11 ans - n'ayant pas atteint 12 ans à la date du concours.

Degré 2 :

Candidats de 10 ans révolus à 14 ans - n'ayant pas atteint 15 ans à la date du concours.

Degré 3 :

Candidats de 13 ans révolus à 18 ans - n'ayant pas atteint 19 ans à la date du concours.

Degré 4 :

Candidats à partir de 15 ans révolus et sans limite d'âge.

➤ **DANSE CLASSIQUE Degré 4 : possibilité de présenter un adage extrait d'un pas de deux du répertoire.**

GROUPES CHOREGRAPHIQUES de 3 à 15 participants

CLASSIQUE – MODERN'JAZZ – CONTEMPORAIN – HIP HOP

Durée maximale des variations : 3 mn.

Aucun dépassement ne sera toléré, dans le cas contraire le groupe sera disqualifié.

Degré 1 : Candidats de 7 ans révolus à 11 ans - n'ayant pas atteint 12 ans à la date du concours.

Degré 2 : Candidats de 10 ans révolus à 14 ans - n'ayant pas atteint 15 ans à la date du concours.

Degré 3 : Candidats de 13 ans révolus à 18 ans - n'ayant pas atteint 19 ans à la date du concours.

Degré 4 : Candidats à partir de 15 ans révolus et sans limite d'âge

- Tous les danseurs d'un groupe devront obligatoirement appartenir à la même tranche d'âge.
- Chacun devra fournir une photocopie de sa carte d'identité ou de son livret de famille.
 - Possibilité d'obtenir une dispense pour 1 des danseurs, pour un groupe de 6 et pour 2 des danseurs dans un groupe à partir de 7 participants.